

# Consultations prébudgétaires 2021

## Propositions du Barreau du Québec



### 1. JUSTICE DANS LE NORD

Des investissements sont requis afin d'assurer une justice de qualité dans les communautés autochtones desservies par la Cour itinérante au Nunavik et sur la Côte-Nord.

#### • **Interprètes judiciaires pour la Cour itinérante**

Le manque d'interprètes judiciaires demeure un enjeu et la création de postes à temps plein, qui pourraient par exemple inclure d'autres responsabilités et tâches lorsque pertinent, demeure une avenue à privilégier.

Au Nunavik, un minimum de deux interprètes est nécessaire pour chaque terme de Cour.

Salaire annuel (70 \$/h x 7 heures x 5 jours; 59 termes; 2 interprètes) : .....	289 100 \$
Déplacements (2 500 \$ pour un billet d'avion aller-retour; 59 termes; 2 interprètes) : .....	295 000 \$
<b>Total : .....</b>	<b>584 100 \$</b>

#### • **Comités de justice communautaire**

En 2019, le ministère de la Justice annonçait des investissements de 900 000 \$ sur deux ans pour le soutien des comités de justice communautaire<sup>1</sup>, qui permettent notamment la création de programmes de mesures de rechange.

Sur la Côte-Nord, le maintien et le renforcement du comité de justice de Kawawachikamach en communauté naskapie et la création de comités de justice dans d'autres communautés, en priorisant Matimekush - Lac John (Schefferville), doivent être poursuivis.

Au Nunavik, seulement huit villages sur quatorze sont dotés d'un comité de justice; la création de nouveaux comités et l'amélioration du support aux comités existants sont requises.

#### • **Conseillers parajudiciaires**

Le recrutement et la formation de conseillers parajudiciaires, tant en matière criminelle qu'en protection de la jeunesse et particulièrement au Nunavik, doit se poursuivre. À cet égard, l'annonce d'investissements de 675 000 \$ pour l'année 2019-2020 est un pas dans la bonne direction<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> JUSTICE QUÉBEC, Communiqué de presse, [Des investissements de près de deux millions de dollars pour assurer un meilleur accès à la justice aux communautés inuites](#), 19 septembre 2019.

<sup>2</sup> *Id.*

- **Moyens technologiques pour la visioconférence**

Des moyens technologiques (outils) doivent être fournis aux justiciables et aux acteurs du système judiciaire afin d'optimiser l'utilisation des services de visioconférence incluant, en matière criminelle, lors de l'enquête sur remise en liberté.

Au Nunavik, il est également nécessaire d'augmenter la bande passante de l'Internet pour l'utilisation des technologies dans le système judiciaire.

- **Pont aérien entre Amos et le Nunavik**

Lorsque la situation le requiert, un pont aérien doit être assuré pour permettre aux justiciables du Nunavik de participer aux procédures judiciaires à Amos et de retourner au Nunavik en toute sécurité, notamment suite à la quarantaine imposée en temps de pandémie.

- **Soutien financier à la prise en charge des services de protection de la jeunesse par les communautés autochtones<sup>3</sup>**

Des sommes doivent être octroyées pour soutenir les communautés qui désirent se prévaloir des mesures prévues à la *Loi sur la protection de la jeunesse*.



## 2. COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC

Les cours municipales du Québec constituent un tribunal de première instance, lequel peut entendre des dossiers sur une panoplie de domaines de droit, incluant les infractions aux règlements municipaux, au *Code de la sécurité routière* et, dans certaines villes, des infractions criminelles sommaires. Il s'agit, pour beaucoup de Québécois, de leur première expérience avec le système judiciaire.

Un financement adéquat des cours municipales permettrait d'avoir des tribunaux de proximité plus efficaces, polyvalents et dont l'organisation pourrait plus facilement respecter toutes les exigences d'indépendance que ce soit de la magistrature, des procureurs ou bien de l'organisation en tant que telle.

- **Outillage des cours municipales au niveau technologique et des programmes particuliers**

Avec la pandémie de la COVID-19, plusieurs lacunes ont été observées au niveau technologique dans les cours municipales. Alors que certaines avaient été des précurseurs au niveau de l'informatisation avec des salles d'audience sans papier et le dépôt électronique de documents, d'autres accusaient un important retard et ont dû agir très rapidement afin de remplir leurs fonctions essentielles malgré la pandémie.

On a ainsi vu une application très disparate des différents moyens technologiques pour le dépôt électronique des documents ou bien la tenue d'audiences en mode virtuel. L'uniformité s'impose. En effet, le gouvernement devrait offrir aux cours municipales dans le besoin, les outils nécessaires à leur bon fonctionnement au niveau technologique.

De plus, les cours municipales sont également des laboratoires d'initiatives en matière de justice. On a vu des projets novateurs émaner des cours municipales de Montréal et de Québec, notamment en matière de santé mentale, d'itinérance, de violence conjugale ou bien de conduites avec les facultés affaiblies.

Certaines de ces initiatives ont été reprises par d'autres cours municipales ou d'autres tribunaux comme la Cour du Québec. Il est nécessaire de poursuivre ces initiatives en investissant les fonds nécessaires afin de permettre aux autres cours municipales, lorsque les circonstances le permettent, de mettre en œuvre de tels programmes parajudiciaires.

**DEMANDE : Investir pour la transformation de la justice des cours municipales afin qu'elles puissent, à l'instar des autres tribunaux du Québec, mettre en place des pratiques innovantes et déployer les meilleures solutions technologiques.**

<sup>3</sup> Conformément aux appels à l'action n<sup>os</sup> 135 à 137 du [Rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès](#), 2019.